



REGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

L'EUROPE EN RÉGION



Programmes régionaux européens en Nouvelle-Aquitaine

Comité de Suivi

Consultation écrite du 9 au 20 octobre 2023

Compte rendu



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Critères de sélection et Appel à projets FSE+ - Grille de sélection FEADER

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité de suivi des programmes régionaux européens, l'Autorité de gestion a soumis au **vote** des membres du Comité :

- FSE+ 2021-2027 : les modifications des critères de sélection de l'*objectif spécifique 4.5 - Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages (FSE+)* ;
- FSE+ 2021-2027 : le cahier des charges de l'appel à projets *Création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine 2024* ;
- Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027 : la modification de la grille de sélection du dispositif 78.01.05 - *Accompagnement à l'installation*.

La session de vote s'est tenue par voie dématérialisée, **entre le 9 et le 20 octobre 2023 inclus**.

Résultats du vote

Un seul vote «contre» a été exprimé lors de la consultation écrite.

Un risque de conflit d'intérêt étant relevé, le vote exprimé par ce partenaire, par ailleurs bénéficiaire potentiel soit de l'objectif spécifique 4.5, soit de l'appel à projet *Création et reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine 2024*, n'est pas pris en compte, conformément aux dispositions de l'article 7 du Règlement intérieur du Comité de Suivi des programmes régionaux européens en Nouvelle – Aquitaine.

Pour rappel, cet article précise que les membres du comité de suivi ne prennent pas part au débat et au vote concernant le contenu d'appels à projets, le lancement de travaux de suivi et d'évaluation ou la validation des résultats obtenus pour lesquels il y aurait un risque de conflit d'intérêts.

Toutefois, à titre exceptionnel, les réponses de l'Autorité de gestion aux remarques exprimées par ce partenaire sont annexées au présent compte rendu.

Les propositions soumises au vote du Comité de suivi sont donc approuvées.

Modifications du Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027

L'Autorité de gestion a présenté aux membres du Comité, **pour information et remarques éventuelles**, des modifications du Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER 2023-2027.

En effet, après une première année de mise en œuvre, le PSR nécessite des mises à jour. Plusieurs modifications ont donc été présentées au partenariat.

Certaines de ces modifications sont liées à des évolutions réglementaires et concernent plusieurs dispositifs d'aides (mises à jour des libellés des indicateurs, intégration de régimes d'aides d'Etat adoptés), d'autres à l'évolution de la mise en œuvre des dispositifs d'aide eux-mêmes. Enfin, plusieurs évolutions sont présentées sous réserve de l'approbation par la Commission européenne de la troisième version du Plan Stratégique National.

Les réponses de l'Autorité de gestion aux remarques formulées par les membres du Comité de suivi feront l'objet d'une diffusion ultérieure.